

INSPECTION

cadre, modalités, attentes de l'IE

La présente note de service est destinée à vous préciser les conditions dans lesquelles je vais organiser mes futures inspections.

Le cadre de l'inspection

Le décret du 18/07/1990 donne aux corps d'inspection la mission d'inspecter et d'évaluer les enseignants (inspection individuelle), les équipes et les établissements scolaires (inspection de cycle ou d'école).

Deux axes sont ainsi définis : le contrôle et l'évaluation.

I. Le contrôle de conformité

Il s'effectue à partir des objectifs, instructions, directives et obligations définis au plan national.

Il porte sur :

- le respect des horaires officiels, tels que prévus dans les programmes,
- l'exercice de responsabilité à l'égard des élèves (sécurité, surveillance...),
- le suivi des élèves et les procédures d'évaluation,
- le respect des instructions officielles, en termes de contenus.

II. L'évaluation

Elle s'inscrit dans un processus de formation. Elle consiste à éclairer la pratique professionnelle, à faire émerger des points ou des difficultés, des questionnements.

Elle doit aboutir à des propositions visant à améliorer la pratique professionnelle, à engager des pistes de réflexion, à envisager des possibilités de formation.

Les modalités de l'inspection

En règle générale, l'inspection se déroulera de la façon suivante :

1. Annonce de l'inspection

Vous serez prévenu(e) par écrit (mél) ou par téléphone - si le délai était trop court - de la date et de l'heure normalement prévues (sauf impondérable urgent) de ma visite.

En règle générale, le délai entre l'annonce et ma venue sera assez court (1 semaine environ).

Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de me faire savoir que vous préférez ne pas être prévenu(e), par l'envoi d'un mél ou un appel téléphonique auprès du secrétariat.

Vous pouvez également me faire part d'un souhait personnel d'inspection (participation au mouvement, accès au corps des Professeurs d'Ecoles...). Il m'appartiendra alors, bien entendu, d'apprécier le bien-fondé de votre demande et d'y donner suite ou non.

La fréquence théoriquement prévue entre deux inspections est de 3 à 4 ans environ.

2. Observation de séquences en classe

En général, le temps d'observation durera environ 1h30 (le matin ou l'après-midi).

Sauf situation particulière pouvant le justifier et pour laquelle, dans toute la mesure du possible, j'aurais été consulté préalablement, pour avis, **je vous demande de respecter les activités normalement prévues sur l'emploi du temps.**

Les documents que je souhaite pouvoir consulter :

- le registre d'appel, régulièrement tenu (calcul des pourcentages d'absence, en fin de mois)
- les listes affichées et à jour des élèves (alphabétique et chronologique)
- les programmations et/ou progressions dans les différents champs disciplinaires
- le cahier-journal
- les éventuelles fiches de préparation utilisées
- tout dossier ou document utilisé dans le cadre de la préparation de la classe
- les cahiers / classeurs du jour
- les cahiers ou classeurs relatifs à la découverte du monde ou à l'histoire, la géographie, les sciences...

3. Entretien, après l'observation en classe

Il portera sur les séquences observées en reprenant les deux axes de l'inspection : le contrôle de conformité et l'évaluation. Dans le cas d'une inspection de cycle ou d'école, un entretien collectif viendra compléter l'entretien individuel.

Un questionnaire préalable à l'inspection vous sera envoyé en même temps que l'avis d'inspection. Il est destiné à aider l'Enseignant(e) à établir un bilan de sa pratique et à envisager certaines questions qui seront abordées lors de l'entretien. Il sera à me retourner avant l'inspection (ou à me fournir le jour de l'inspection, si le délai pour me l'envoyer était trop court), accompagné d'une photocopie de l'emploi du temps.

4. Rapport d'inspection

Il doit vous être transmis dans un délai maximum de 1 mois après ma visite. Il vous parviendra sous pli personnel, à l'école, afin que vous en preniez connaissance puis me le retourniez signé, et que je puisse ensuite le faire parvenir à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

La note d'inspection est attribuée dans le cadre d'une grille départementale que vous trouverez en annexe, pour information. Elle vous permettra ainsi d'évaluer la marge théorique dont je disposerai pour faire évoluer votre dernière note d'inspection.

☛ **Situations spécifiques**

➤ Directeurs d'école

Une partie de l'entretien sera consacrée à la direction de l'école (gestion administrative, rôles et missions du Directeur...). En cas de décharge totale, l'inspection se ferait à partir d'un rapport d'activité (1).

➤ Conseillers pédagogiques

L'inspection prendra appui sur l'observation du travail mené au quotidien (travail au sein de l'équipe de circonscription, conduite de réunions, animation de stages FC...) et à partir d'un rapport d'activité (1).

➤ Membres des RASED

- ✓ Psychologues scolaires

L'inspection se fera à partir d'un rapport d'activité (1).

✓ Maîtres E ou G

L'inspection se fera à partir d'une observation en situation, face à élèves, ainsi qu'à partir d'un rapport d'activité (1).

➤ Animateur TICE

L'inspection se fera à partir d'un rapport d'activité (1).

➤ Coordonnateur REP

L'inspection se fera à partir d'un rapport d'activité (1).

(1) Rapport d'activité :

Ce document écrit, personnel, doit permettre à l'IEN de cerner les différentes facettes de la mission concernée, la portée des actions menées et la conception personnelle qu'a l'intéressé(e) de sa fonction.

Aucune exigence particulière n'est attendue sur la présentation, l'utilisation de l'outil informatique restant toutefois à privilégier. Le caractère synthétique de ce type de document devra être recherché, en prenant garde à ne pas tomber dans les extrêmes (trop ou trop peu).

Trois parties bien distinctes seront à aborder :

- aspects quantitatifs (nombre et types de réunions...)
- aspects qualitatifs (analyse personnelle, résultats obtenus...)
- prospective (évolutions prévues ou souhaitables...).

Conclusion

Je souhaite que ces précisions vous permettent de mieux percevoir l'organisation prévue. Je tiens également à vous assurer du souci qui sera le mien de chercher à favoriser le dialogue et de donner à mes visites un caractère formateur.